



## Appel à candidature au Mastère Professionnel Computer Engineering : Expert Réseaux

**Année universitaire 2024/2025**

Il est porté à la connaissance des candidats à l'inscription en Mastère, ce qui suit :

**1. Le dépôt des candidatures** se fait **exclusivement par internet** sur le site de l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia (ISIMA) à l'adresse suivante :

<http://www.isima.rnu.tn/fra/mastere>

**2.** Le Mastère proposé à l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia est :

Mastère	Parcours	Capacité d'accueil
Computer Engineering	Expert Réseaux	30

### **Remarque**

La capacité d'accueil est répartie comme suit

- 23 étudiants ayant un diplôme de l'ISIMA
- 7 étudiants d'autres établissements

**3. Conditions d'accès au Mastère :** Ce Mastère est ouvert à tout candidat qui a suivi une formation en **sciences informatiques et réseaux**, et ayant obtenu un Diplôme de

- Licence
- Maîtrise
- Ingénieur

**La spécialité du candidat est un critère éliminatoire. Toute candidature hors spécialité sera éliminée.**

**4. Le classement** de tous les candidats éligibles se fera suivant un score calculé suivant la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{BBac} + \text{M1} + \text{M2} + \text{M3} + \text{Sp} - \text{R} + \text{B}$$

**BBac** est un bonus de BAC comme suit:

- BBac est +3 pour une mention Très Bien,
- BBac est +2 pour une mention Bien,
- BBac est +1 pour une mention Assez Bien,

**M1, M2 et M3** sont respectivement les moyennes des trois dernières années d'études.

**S** est un bonus de +1,5 pour chaque réussite en session principale.

**R** est égal à +2 pour un redoublement. Et il n'est autorisé qu'au plus 1 redoublement.

**B** est un bonus pour l'année d'obtention du Diplôme et il est défini comme suit :

- B est +1 , si le Diplôme est obtenu en 2023/2024
- B est +0.5 , si le Diplôme est obtenu en 2022/2023
- B est 0 , si le Diplôme est obtenu avant 2021/2022

**5. Les étapes de sélection** des dossiers de candidature à l'inscription en Mastère se feront selon le calendrier suivant :

<b>Du 9 Juillet au 16 Août 2024</b>	Ouverture du dépôt en ligne des candidatures sur le <b>site web de l'ISIMa</b> . Le site sera fermé au dépôt le <b>15 Août 2024</b> à minuit.
<b>Le 21 Août 2024</b>	Publication de la <b>liste préliminaire des étudiants admissibles</b> et ceux sur la liste d'attente avec leurs scores
<b>Du 21 au 30 Août 2024</b>	Réception des <b>dossiers papiers</b> des étudiants admissibles et ceux sur la liste d'attente, ainsi que les éventuelles réclamations
<b>Le 6 Septembre 2024</b>	Publication de la <b>liste définitive</b> des étudiants admis et de la <b>liste d'attente</b> .
<b>Du 9 au 15 Septembre 2024</b>	Inscription au Mastère et paiement des frais d'inscription sur le site <b>www.inscription.tn</b>

## **6. Les papiers demandés :**

- Seuls les candidats admissibles ou ceux de la liste d'attente (liste publiée sur le site comme indiqué sur le calendrier) sont tenus de fournir un dossier papier justifiant les informations données lors de leur candidature.
- Il est à rappeler que chaque candidat doit imprimer son formulaire après dépôt, avant la date de clôture du **16 Août 2024**.



- Le candidat admissible ou inscrit sur la liste d'attente doit obligatoirement fournir un dossier complet comportant les pièces suivantes :
  - Une copie papier du formulaire de candidature en ligne
  - La demande d'inscription signée et accompagnée d'une photo d'identité récente
  - une copie de la carte d'identité nationale
  - une copie certifiée conforme de tous les diplômes y compris le baccalauréat
  - une copie certifiée conforme des relevés de notes de chaque année universitaire y compris le relevé de note du baccalauréat
  - une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du candidat.

- Le dossier complet des candidats admissibles et de ceux inscrits sur la liste d'attente **doit être envoyé par Rapid-Post** au plus tard le **30 Août 2024** (le tampon de la poste faisant foi) à **l'adresse suivante** :

**MASTÈRE : Exp-Res**  
**Institut Supérieur d'informatique de Mahdia**  
BP 05, Cité universitaire Mahdia, 5147-Mahdia, Tunisie

**Attention !!! Uniquement les lettres envoyées par Rapid-Post seront traitées. Les lettres recommandées ne seront pas prises en considération.**

**Remarques très importantes :**

1. Le candidat fournissant de fausse(s) donnée(s) lors de l'enregistrement de sa candidature sur le site sera automatiquement éliminé. Aucune réclamation à ce propos ne sera étudiée, quelques soient les raisons.
2. Le candidat ne respectant pas scrupuleusement le calendrier, perd définitivement son droit à l'inscription en Mastère.
3. Celui qui ne peut plus accéder à son compte à cause de l'oubli du mot de passe doit contacter l'administration de l'ISIMa (directement ou via l'email officiel [isima@isima.rnu.tn](mailto:isima@isima.rnu.tn)) avant la date de clôture de candidature (**avant le 15 Août 2024**).

Mahdia, le 8 juillet 2024

La Directrice de l'ISIMa  
Prof. Nabila Torki-Hamza

  
